

FORM 2

(Sections 506 and 788)

Information

Canada,

Province of,
(*territorial division*).

This is the information of C.D., of, (*occupation*), hereinafter called the informant.

The informant says that (*if the informant has no personal knowledge state that he believes on reasonable grounds and state the offence*).

Sworn before me this

..... day of
....., A.D. ,
at

(*Signature of Informant*)

A Justice of the Peace
in and for
.....

Note: The date of birth of the accused may be mentioned on the information or indictment.

R.S., 1985, c. C-46, Form 2; R.S., 1985, c. 27 (1st Supp.), s. 184.

FORMULE 2

(articles 506 et 788)

Dénonciation

Canada,

Province de,
(*circonscription territoriale*).

Les présentes constituent la dénonciation de C.D., de, (*profession ou occupation*), ci-après appelé le dénonciateur.

Le dénonciateur déclare que (*si le dénonciateur n'a pas une connaissance personnelle de l'infraction, déclarer qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle a été commise et indiquer l'infraction*).

Assermenté devant moi

ce jour de
..... en l'an de
grâce, à

(*Signature du dénonciateur*)

Juge de paix dans
et pour
.....

Note : La date de naissance de l'accusé peut être indiquée sur la dénonciation ou l'acte d'accusation.

L.R. (1985), ch. C-46, formule 2; L.R. (1985), ch. 27 (1^{er} suppl.), art. 184.